

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 octobre 2017

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice au jour de la séance : 09

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 07

Membres présents : Mmes & MM. Jérémy THIEN, Jean-Luc BAZIN, Vanessa GATINET, Viviane LOUP- FOREST, Edith PERRAUD, Agnès ROUSSOT, Teddy DESCOMBES.

Membres absents ayant donné pouvoir : 0

Membres absents excusés : Mme Jocelyne RENAUD, M. Médéric DE SERRES

Président de séance : M. Jérémy THIEN

Secrétaire de séance : Mme Edith PERRAUD

Le compte-rendu de la séance ordinaire du 27 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour : - Adhésion à l'assistance juridique du Centre de Gestion de la Fonction Publique – Diagnostic des bases fiscales des locaux affectés à l'habitation – Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public Assainissement collectif – Médecine préventive. Le Conseil Municipal accepte ces ajouts.

### **Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- Droit de préemption : Monsieur le Maire a renoncé à exercer son droit de préemption sur les parcelles cadastrées C 780 et C 916
- Commande d'une porte aux normes d'accessibilité pour la mairie pour 1 788 € TTC auprès de la Menuiserie Moreau Jeandin
- Achat d'un poste à souder pour 237.76 € TTC pour le service technique chez Leroy Merlin
- Achat d'un parafoudre pour les gîtes pour 629.53 € TTC auprès de Franck D'Alberto

### **Adhésion à l'assistance juridique 2018**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis 1995, la commune a choisi de recourir aux services de la Mission Assistance Juridique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône pour apporter une aide dans la gestion de la commune, dans tous les domaines. Le montant de la participation pour 2018 est de 169 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avenant 2018 et autorise Monsieur le Maire à le signer.

### **Diagnostic des bases fiscales des locaux affectés à l'habitation**

Monsieur le Maire présente les grandes orientations de ce diagnostic. Le document a été transmis à chaque conseiller avec sa convocation.

### **Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public de l'assainissement collectif**

Le document a été transmis à chaque conseiller avec sa convocation. Le Conseil Municipal approuve ce rapport.

### **Médecine préventive**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la participation financière versée par la commune en contrepartie des interventions du service de médecine préventive est assise sur un taux de 0.36 % de la masse salariale. Le taux de cotisation passe à 0.37 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avenant 2018 et autorise Monsieur le Maire à le signer.

### **Droit de préemption sur les fonds artisanaux, fonds de commerce ou baux commerciaux**

Monsieur le Maire propose d'étudier la mise en place d'un périmètre de sauvegarde. Les documents de travail ont été transmis à la commission communale aménagement du territoire. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose de solliciter l'avis de la chambre de commerce et d'industrie sur le périmètre envisagé. La délibération interviendra après cet avis.

### **Sécurisation des vitraux de l'église**

Certains vitraux de l'église sont à restaurer. Un devis a été sollicité auprès d'une personne spécialisée. La commune doit demander des devis pour une nacelle ou un échafaudage afin d'atteindre les vitraux les plus élevés. Ces travaux de sécurisation doivent être réalisés avant le dimanche 17 décembre, date à laquelle le

CCAB organise un concert Gospel et Blues à l'église. La commission patrimoine va travailler sur ce dossier pour envisager les éventuelles subventions et organisation d'une souscription.

### **Finances**

Il est envisagé de réaliser un emprunt afin de financer les travaux prévus en 2018 : aménagement du centre bourg et début de réfection du presbytère. Un prêt sur 40 ans avec un autofinancement de 50 000 ou 100 000 € peut être envisagé. Des propositions vont être sollicitées auprès des organismes de crédit.

### **Dénomination des rues**

Suite aux conseils du technicien voirie de la Communauté de Communes Saône Beaujolais, il convient de :

- Dénommer et numéroter la maison des Blanches (route d'Emeringes)
- Prévoir un côté pair et un côté impair en gardant la même logique que pour le bourg
- Changer une dénomination et numérotation prévue au dernier conseil à La Thuillière (plutôt prendre le nom de la Route de la Sibérie)

Comme évoqué lors du dernier conseil, toutes les maisons du village doivent être nommées et numérotées pour envisager le passage à la fibre optique.

Il convient également de compléter la délibération relative à la dénomination des Chanoriers et d'ajouter « chemin de la rivière » pour les maisons situées le long de la rivière du premier pont à gauche en descendant de Jullié.

### **Chemin des Raffins**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclassé la portion de voie communale des Raffins qui n'est plus utilisée par le public. Le puits restera sur le domaine public, la partie déclassée va être vendue au riverain le plus proche.

### **Personnel communal**

Instauration du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) : l'avis du comité technique du Centre de Gestion a été sollicité sur le projet de délibération. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer le RIFSEEP qui comprend 2 parts : - l'indemnité de fonctions, des sujétions et d'expertise (IFSE) liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle – le complément indemnitaire annuel (CIA) versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent. La délibération entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et remplacera le régime actuellement en place (IAT et IEMP).

Modification du temps de travail du poste d'adjoint d'animation : le comité technique a émis un avis favorable à la diminution de la durée hebdomadaire du temps de travail de 28 h 36 à 26 h 19 à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017. L'agent sera désormais affilié à l'IRCANTEC.

### **Rapport de la Commission Locale d'Évaluation de Charges Transférées (CLECT)**

Le document a été transmis à chaque conseiller avec sa convocation.

Monsieur le Maire fait part de la tenue de la CLECT, le 21 septembre 2017 à Belleville. Suite aux transferts de compétences intervenus au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ou à intervenir au 1<sup>er</sup> janvier 2018, en lien avec la fusion des Communautés de communes et intégration de la Commune de St Georges de Reneins, et suite à la définition de l'intérêt communautaire, la CLECT a été saisie pour évaluer les charges transférées correspondantes, entre les Communes et la CCSB. Le rapport adopté à l'unanimité par la CLECT et par le Conseil Communautaire le 21 septembre 2017 porte sur 3 domaines : l'urbanisme, la voirie, le gymnase de Monsols. Ces différents transferts de charge ont fait l'objet d'une évaluation entreprise en collaboration avec les communes, afin de déterminer l'impact financier de ceux-ci et de neutraliser cet impact, par le biais des attributions de compensation. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve ce rapport.

### **Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public de l'eau potable**

Le document a été transmis à chaque conseiller avec sa convocation. Le Conseil Municipal approuve ce rapport. Le prix au m3 reste inchangé. Les indicateurs de performance sont conformes.

Des changements de canalisations sont prévus au Bois de Chat, Route de Beauvernay, Rue des Ecoles et Rue du Pré des Bois.

### **Comptes rendus des réunions**

#### **Commission enfance et jeunesse de la Communauté de Communes Saône Beaujolais :**

Entre 1982 et 2013 la CCSB a vu sa population augmenter de 26 %. Sur le territoire CCSB : 3638 enfants de 0 à 5 ans, 3621 enfants de 6 à 11 ans et 3475 jeunes de 12 à 17 ans. Petite enfance : 519 assistantes maternelles. St Jean d'Ardières compte trop d'assistantes maternelles pour le nombre d'enfants à garder, certaines n'ont pas de travail. 4 micro crèches : Belleville, Beaujeu, Régnié et St Jean d'Ardières ; 4 multi accueil : Belleville, Odenas, Villié-Morgon et St Georges de Reneins ; 3 RAM (relais assistantes maternelles) Belleville, Monsols, Villié-Morgon. Pas de crèches dans le Haut Beaujolais. Il n'existe pas de classe passerelle permettant de faire le lien avec le passage à l'école maternelle.

Jeunesse: Le territoire compte très peu de moyen de transport pour les jeunes voulant pratiquer un loisir, des initiatives locales de pédibus voient actuellement le jour. Lieu de loisirs et de ressources à Belleville, Monsols, Villié-Morgon

Projets CCSB: développer une plateforme numérique ressource pour trouver une place en crèche ou une assistante maternelle, développer des sorties à la journée pour les jeunes, développer les loisirs itinérants, encourager les partenariats entre collégiens, lycéens, étudiants, développer l'accueil occasionnel dans les crèches.

### **Questions diverses**

Réfection d'un chemin rural aux Chanoriers : le premier devis s'élève à 9 800 € TTC, d'autres devis vont être sollicités.

Mutualisation du matériel communautaire : le matériel est différent selon que le terrain soit plat ou non. Une formation aura lieu pour les broyeurs. Voir également que faire des déchets verts et comment faire un compost.

Etang de la Roche : la vidange aura lieu en novembre.

Accessibilité de la salle communale et du caveau : des demandes de devis et de dérogation sont en cours.

Villages d'accueil : un état des biens de la commune est en cours de réalisation. Les friches de terrains agricoles seront également intégrées.

Randonnée VTT de Juliénas : la randonnée a lieu le dimanche 12 novembre. Le circuit a été adressé aux sociétés de chasse de la commune.

Réunion des associations : il a été demandé l'achat d'une nouvelle sono.

Vœux de la municipalité : ils se dérouleront le dimanche 28 janvier en fin de matinée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

Jérémy THIEN

